

Livraison spéciale Canada-Bahamas

MICHEL GAGNÉ
Canadiana Study Unit



Al'automne 1915, une entente est conclue entre les gouvernements des Bahamas et du Canada pour faciliter les correspondances par livraison spéciale entre les deux pays. La Première Guerre mondiale faisait rage depuis l'année précédente et des troupes canadiennes étaient stationnées aux Bahamas. Certaines sources précisent que cette entente avait pour but d'accélérer la livraison du courrier destiné aux militaires canadiens. Mais, il s'avère que le but réel était plutôt d'accélérer la correspondance commerciale et de répondre aux besoins des vacanciers séjournant aux îles.

Cette entente est une suggestion du gouvernement des Bahamas. En consultant le supplément mensuel du Guide officiel des Postes canadiennes du mois de février 1916, nous constatons que c'est le maître de poste de Nassau qui proposa l'échange de timbres qui serviraient à la livraison spéciale. Mais comme le gouvernement des Bahamas ne possédait d'authentiques timbres de ce type, ils utili-

sèrent le 5 pence de 1901 et lui apposèrent la surcharge SPECIAL DELIVERY. Cette émission se reconnaît aussi par le filigrane du type Couronne et CC (Figure 1).

Les bureaux de poste canadiens concernés dans l'entente et désireux d'obtenir ces timbres n'avaient qu'à remplir une réquisition à cet effet. Un montant unitaire de 10 cents fut fixé pour l'achat comme pour la vente au public. Tous les envois avec livraison spéciale à destination des Bahamas devaient être affranchis d'un de ces timbres en plus des timbres canadiens représentant le tarif en vigueur à cette époque (Figure 2).

Pour compléter cette entente, des timbres de livraison spéciale du Canada furent envoyés aux Bahamas pour répondre à une situation analogue mais ayant cette fois

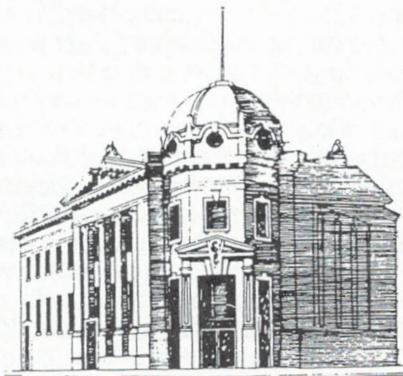


Figure 3. Bureau de poste de Westmount où furent vendus les timbres-poste des Bahamas avec la surcharge SPECIAL DELIVERY du type I.

7

les îles comme point d'expédition. De son côté, les autorités de Nassau firent parvenir au Canada un total de 600 timbres du 5 pence de couleur noire et orange. Ils furent expédiés à Ottawa et de là distribués aux bureaux de poste d'Ottawa, de Toronto, de Westmount (Figure 3) et de Winnipeg. La première journée de mise en vente fut le 1^{er} mai 1916.

PREMIÈRE SURCHARGE

La première surcharge SPECIAL DELIVERY a été effectuée à Nassau à l'aide d'une presse du Nassau Guardian. L'attrait particulier de cette surcharge est qu'elle fut vendue exclusivement au Canada. Les archives officielles mentionnent que seulement 430 exemplaires furent vendus. Toutefois, aucune information n'est disponible quant à ce qui est advenu des 170 copies invenues. C'est ici que l'histoire devient intéressante. Le Canada dans cette affaire a été de bonne foi mais un événement inattendu l'obligea à annuler cette entente.

À la suite d'une enquête, le gouvernement canadien conclut que la raison réelle de cette émission était de satisfaire deux philatélistes dont l'influence avait persuadé le maître de poste de Nassau à signer cet accord avec le Ca-

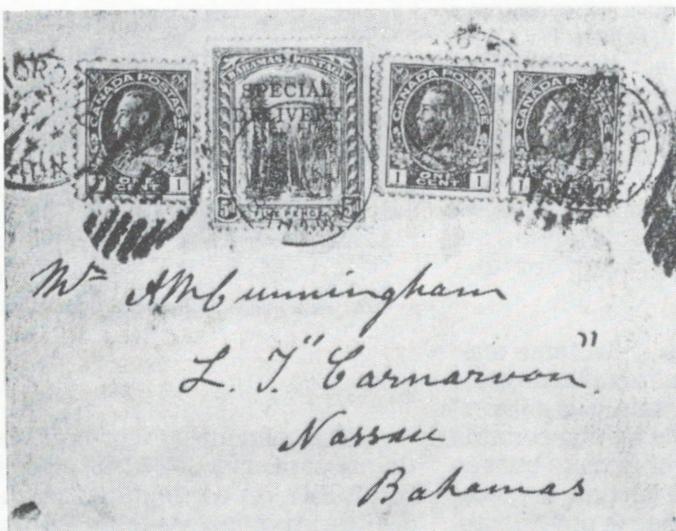


Figure 2. Enveloppe expédiée de Toronto avec affranchissement pour l'étranger (3 cents) et le timbre de livraison spéciale des Bahamas avec la première surcharge du type II.



Figure 1. Le papier sur lequel le timbre-poste de 5 pence des Bahamas a été imprimé, entre 1916 et 1918, présente un filigrane du type couronne et CC.

nada. Un nombre substantiel d'enveloppes comprenant le timbre surchargé furent postées aux instigateurs du projet alors que très peu furent expédiées aux vacanciers canadiens tel que convenu dans l'entente. Flairant la supercherie et la spéulation, plusieurs plaintes furent déposées au Département canadien qui procéda immédiatement à l'annulation de l'entente dès la mi-décembre 1916. Compte tenu de cette situation, nous pouvons prétendre qu'un certain nombre des 430 exemplaires vendus ne furent pas utilisés sur courrier au Canada, et qu'éventuellement 50 pour cent de ceux utilisés légalement terminèrent leur voyage aux rebuts. Ce qui nous amène à croire qu'un nombre restreint de ces enveloppes atteinrent le marché.

8

Il est évident qu'un timbre à l'état neuf peut réclamer une place de choix dans une collection Canadiana puisque cette première surcharge fut spécialement conçue pour être vendue ici. Mais que dire de l'exemplaire usagé combiné aux timbres canadiens et adressé aux Bahamas pour la période précédant l'annulation de l'accord. Cette première surcharge consiste en deux lignes de couleur noire écrites en lettres majuscules romaines (Figure 4). Une feuille entière contenait 60 timbres-poste mais la presse utilisée ne permettait que de faire trente surcharges à la fois. Donc, il a fallu procéder à une deuxième insertion de la feuille dans la presse. Ce qui créa certaines variétés malgré la faible quantité émise. Une des plus recherchées est celle provenant d'une feuille qui échappa à une deuxième insertion avec le résultat que les sixième et septième colonnes verticales (Figure 5) furent imprimées avec et sans surcharge. D'après le tableau ci-joint, on se rend compte que seulement cinq paires horizontales existent.

De ce nombre, une paire est connue comme ayant été utilisée sur enveloppe (Figure 6). Cette pièce, avec surcharge du type I, est probablement unique. Nous retrouvons aussi d'autres variétés intéressantes dont des surcharges avec double impression, des surcharges inversées, et des surcharges doubles dont une est inversée. Toutefois, il existe des exemplaires falsifiés de toutes les surcharges répertoriées. Il existe également un bloc de six timbres qui a vraisemblablement servi d'échantillon aux imprimeurs.

Au mois de mars 1917, même si l'entente était déjà chose du passé, une deuxième version de cette surcharge fut exécutée à Nassau, cette fois au nombre de 6000 exemplaires. Il semble qu'une certaine quantité fut envoyée au Canada et le reste utilisée aux Bahamas. Pour cette seconde version, la procédure d'impression était la même que la précédente. Par contre, la molette fut reconstituée ce qui provoqua une différence et donna naissance au type II (Figure 4).

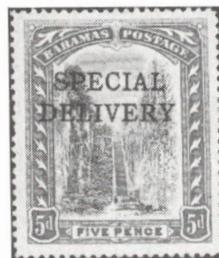


Figure 4. Première surcharge du type II de 1916 en lettres capitales romaines.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												

1^{re} impression

2^e impression



Figure 5. Un problème technique au moment de la surcharge lors de la seconde insertion de la feuille donna naissance à une rareté. La colonne 6 reçut la surcharge tandis que la colonne 7 fut ignorée. Seulement cinq paires horizontales ont été produites et constituent le type I de cette émission.



Figure 6. Des cinq paires existantes du type I, une seule fut utilisée sur enveloppe.

Plus commun que son prédecesseur le type II se distingue par le mot SPECIAL, en comparaison avec le mot DELIVERY, qui est imprimé un peu plus vers la droite que celui de la première version. En observant attentivement la lettre I de SPECIAL et la lettre E de DELIVERY, on constate qu'elles sont superposées comparativement au type I.



Figure 7. Enveloppe expédiée de Toronto, en juillet 1918, à destination de Nassau. L'utilisation, au Canada, du timbre portant la surcharge SPECIAL DELIVERY n'était plus valide depuis la fin de 1916.

SPECIAL DELIVERY



Figure 9. Timbre imprimé en juillet 1917 avec la deuxième surcharge. En plus de celle-ci, il se distingue de la première émission par les couleurs orange et noire qui sont légèrement plus foncées.



Figure 10. L'émission de 1917 comprend des variétés de teintes. Ce timbre-poste laisse voir des couleurs orange et noire moins éclatantes.



Figure 11. Timbre-poste de 5 pence de couleur mauve et noire. Cette fois, la surcharge est en rouge et constitue le troisième type de caractères.



Figure 12. Exemple d'un timbre-poste avec la troisième surcharge. Tout comme son prédecesseur, il avait été émis pour usage aux Bahamas et n'avait aucune valeur légale au Canada.

DEUXIÈME SURCHARGE

Comme l'utilisation des timbres de livraison spéciale connut un épuisement rapide des stocks vendus aux Bahamas, les autorités procédèrent à une seconde surcharge, le 1^{er} juillet 1917, à nouveau sur le timbre de 5 pence de couleur noire et orange. Mais cette fois, il fallait en plus procéder à l'impression de timbres-poste. Une commande fut transmise à des imprimeurs de Londres qui utilisèrent un nouveau papier Multicolor C.A. Les timbres-poste y furent également surchargés puis expédiés aux Bahamas. Il n'existe aucune archive concernant la quantité totale émise et la quantité de timbres surchargés.

Selon Boggs et Gisburn, cette réimpression ne fut jamais vendue dans les bureaux de poste canadiens et l'usage de ces timbres, à partir du Canada, n'était pas reconnu. C'est logique car l'entente s'était terminée vers la fin de l'année 1916. Pour une raison imprécise, si ce n'est de vouloir créer d'autres pièces philatéliques, quelques exemplaires atteignirent le marché canadien et furent apposés sur du courrier à destination des Bahamas. La figure 7 en est un exemple; on y voit les timbres canadiens, oblitérés à Toronto, et celui de livraison spéciale des Bahamas oblitéré à son arrivée à Nassau. Plusieurs caractéristiques distinguent cette deuxième surcharge. Premièrement, les caractères n'ont pas la même forme (Figure 8) que ceux de la précédente surcharge. De plus, nous distinguons deux variétés de teintes: l'une avec la partie orangée légèrement plus lumineuse et la partie centrale noire foncée (Figure 9), et l'autre avec la partie orangée moins éclatante et la partie noire plus pâle (Figure 10).

TROISIÈME SURCHARGE

Le 18 mai 1918, une troisième surcharge faisait son apparition. La valeur nominale du timbre demeure toujours le 5 pence mais cette fois sa couleur est mauve. Quant à la surcharge, elle est maintenant en rouge (Figure 11). Encore une fois, elle fut produite uniquement pour répondre à un besoin local, mais il faut croire que certaines copies se soient rendues au Canada car il en existent sur enveloppes en provenance de Toronto (Figure 12).

Les caractères de la surcharge sont encore une fois différents. On les retrouve sans abattement comme la précédente mais cette fois de forme oblongue (Figure 13). Une nuance dans les teintes est aussi perceptible comme dans le cas de la deuxième surcharge.

SPECIAL DELIVERY

Figure 13. Les caractères utilisés pour la troisième surcharge n'ont pas d'empattement et sont de forme oblongue.